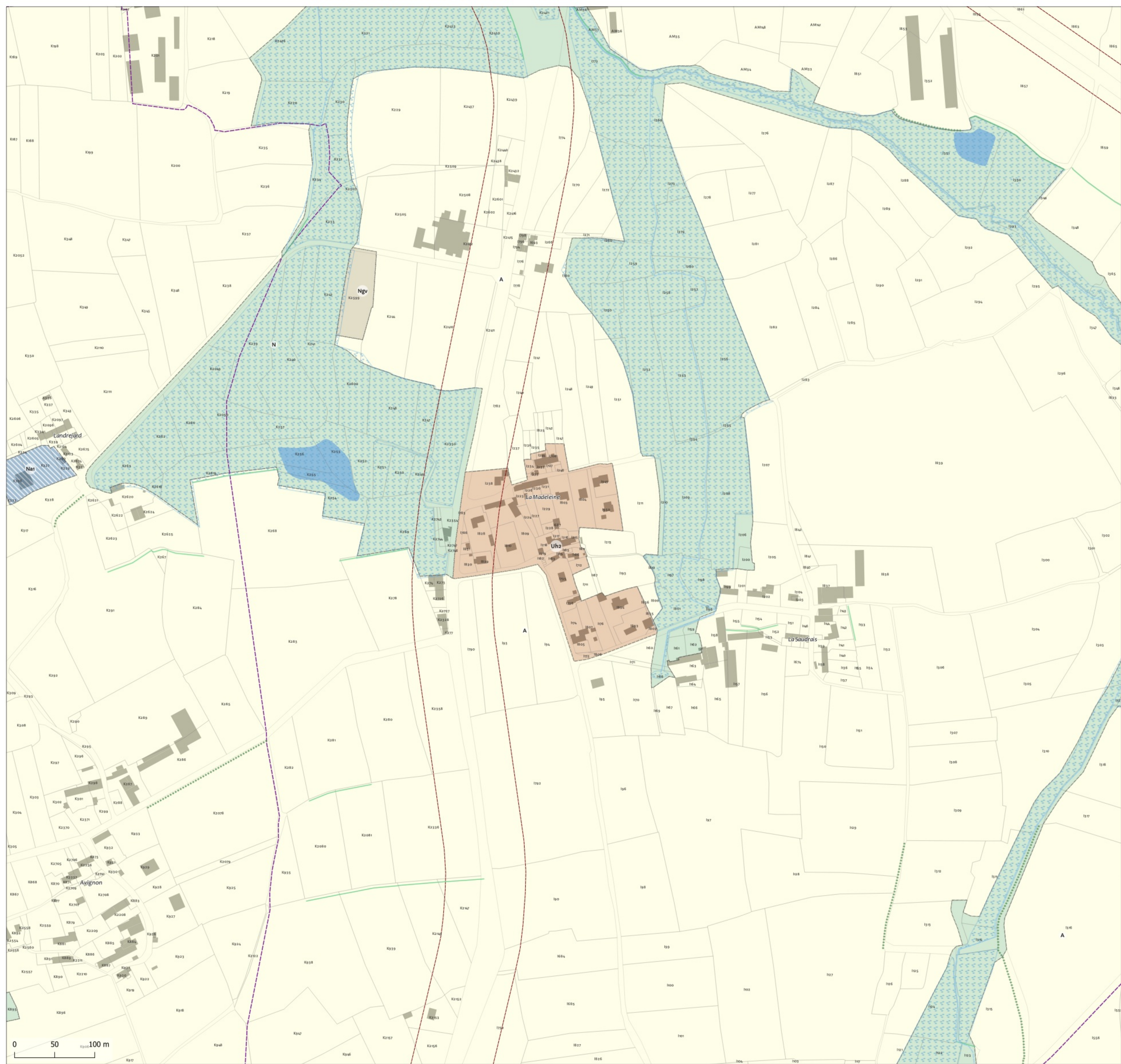




LEGENDE

Fond de plan

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Bâtiments
- Plans d'eau

Libellé

- Uh2 : hameau non densifiable
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Ngv : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) destiné à l'aire d'accueil des gens de voyage
- Na1 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation principale d'Activités - Développement d'entreprise

Prescriptions surfaciques

- Zone humide au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions linéaires

- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau qui fait l'objet de règles spécifiques dans le règlement écrit

Informations surfaciques

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Combourg

Informations linéaires

- Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départementale

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi)

4.2. Le règlement graphique

COMBOURG
Hameau La Madeleine

